

PROCES-VERBAL

Conseil communautaire du Lundi 9 Octobre 2023

Sur convocation en date du 3 octobre 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le neuf octobre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes à Morée.

Ordre du jour :

- **Intervention d'Alain RONDOT** : Créateur de sites internet (entreprise installée à Ouzouer-le-Doyen)
- **Intervention de Madame MAILLIER et de Monsieur DEPEYRE, Département de Loir-et-Cher** :
Projet de Maison des Solidarités
- **Médiathèque** :
 - 1) Convention avec le Département pour la desserte de documents dans un réseau de lecture publique
 - 2) Demande de subvention pour action culturelle
- **Événementiel** :
 - 1) Bilan des Journées du Patrimoine 2023
 - 2) Randonnée Gourmande 2024
- **CPHV** :
 - 1) Convention d'adhésion au dispositif du CDG41 de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes
 - 2) Référent déontologue pour les élus locaux
- **Complexe Sportif** : Transports des écoles 2023-2024
- **Logements à Ouzouer-le-Doyen** : Avenant en moins-value au marché de travaux
- **Ordures Ménagères** :
 - 1) Exonération TEOM 2024
 - 2) Nouveaux délégués VALDEM pour Renay
- **Observatoire Loir-et-Cher** : Convention pour étude sur le parcours résidentiel en Pays Vendômois
- **Questions diverses**

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard Evelyne Gandon	Morée Alain Bourgeois Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Robertte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Thierry Herrey	Chauvigny-du-Perche	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Patrick Lahoreau	La Fontenelle Joël Verdier	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Dominique Brunet, Jean-Pierre Brulé, André Laisement, Pascal Prudhomme, Danielle Périn, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Laëtitia Bouilly, Emile Thiolat, Didier

Duchesne, Carole Barrault, Marylène Gouet, Marie-France Arneau, Jean-Maurice Brunet, Christèle Camus, Agnès Fradet, Danielle Cohergne, Régine Vassaux, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : Andrée Savigny.

Pouvoirs : Dominique Brunet à Alexandra Cassant, Danielle Périn à Monique Soria, Marie-France Arneau à Jean-Pierre Coyau, Christèle Camus à Pierre Solon, Régine Vassaux à Alain Bourgeois, Katia Touzet à Laurent Borel.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 6

Votants : 35

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Guy DESHAYES a été désigné secrétaire de séance.

Je commence cette séance en félicitant Bernard PILLEFER qui a été brillamment élu aux dernières élections sénatoriales. C'est donc la seule fois où nous aurons une réunion de la Communauté du Perche & Haut Vendômois avec un sénateur qui est aussi élu communautaire sur notre territoire (*Nota : en raison de la législation sur le non-cumul des mandats, Monsieur PILLEFER démissionnera de son mandat de maire et de ce fait ne sera donc plus conseiller communautaire*). C'est aussi la première fois que nous avons un sénateur issu de notre territoire. Nous comptons sur toi pour nous soutenir et soutenir nos projets pour le territoire pendant les six prochaines années.

Procès-verbal de conseil communautaire :

L'approbation des procès-verbaux du 9 octobre 2023 sont validés par le conseil communautaire.

Décisions :

Décision n°2023-DIA2023003 :

Intervention d'Alain RONDOT : Créateur de sites internet (entreprise installée à Ouzouer-le-Doyen)

Le Président : A la demande de Monsieur RONDOT, cette intervention est reportée. Une plaquette présentant son entreprise a été distribuée dans vos dossiers.

Intervention de Madame MAILLIER et de Madame NIEDERMEYER, Département de Loir-et-Cher : Projet de Maison des Solidarités à Fréteval.

Le Président : Je vous avais rencontré au mois de juillet pour évoquer un projet de maison des solidarités sur notre territoire. Depuis, vous avez réfléchi à ce projet, le moment est opportun pour le présenter en conseil communautaire et étudier la suite que nous pourrions donner à ce projet.

Andréa MAILLIER : Je suis Directrice du Développement Social de Territoire.

Estelle NIEDERMEYER : Je suis Directrice Adjointe à la MDCS de Vendôme, et future Directrice Adjointe du Développement Social de Territoire pour le territoire Nord du Département de Loir-et-Cher.

Andréa MAILLIER : Nous souhaitons vous présenter ce soir la réflexion menée par le Département sur la territorialisation de l'action sociale, qui se caractérise par un changement d'organisation mais surtout par la volonté d'être plus en proximité avec les citoyens sur davantage de sites. En lien avec les locaux, nous souhaitons offrir un service public plus étendu. Il s'inscrit dans un contexte institutionnel départemental pour répondre au projet de mandat avec un schéma départemental qui vient fixer différentes feuilles de route pour les agents, parmi lequel de pouvoir atteindre les bénéficiaires de nos actions le plus en proximité possible. Cela se traduit par une refonte de notre

organisation, sur les volets hiérarchique et territorial, dans une volonté d'aller davantage vers du développement social local et pouvoir contribuer à la vie des territoires en assurant le chef de file des solidarités.

Nous avons aujourd'hui 5 maisons départementales de cohésion sociale, qui se situent à Blois (2), Vendôme, Contres et Romorantin-Lanthenay. Nous sillonnons le Département sur différentes antennes qui sont ouvertes et avec des horaires qui varient selon les territoires et qui permettent de recevoir le public uniquement sur rendez-vous, dès lors qu'une première demande a été déposée auprès de l'assistante sociale.

L'organisation est aujourd'hui systématiquement pensée avec cinq services qui sont organisés autour des missions principales : la protection maternelle et infantile, le service social, la protection de l'enfance, l'insertion, l'accueil et orientation. Ce schéma va changer à compter du 1^{er} janvier, pour aller vers une organisation qui se veut plus agile pour répondre aux besoins de notre territoire. Nous avons lancé un diagnostic de notre territoire pour repérer quels sont les bassins de vie, les zones de vulnérabilités, les points de ressources, les différents flux de circulation du public, et ainsi déterminer une organisation qui ne soit pas mécanique avec des services pensés de la même manière mais plutôt de façon pragmatique pour répondre aux besoins du territoire. Nous pourrions nous déployer là où nous avons besoin de nous et avec une configuration d'organisation qui ne sera pas partout la même. Si nous avons plus de public vulnérable en situation de vieillissement, nous aurons plus de professionnels dédiés à l'accompagnement de ces publics. S'il y a plus de naissances, il y aura plus de personnel dédié à la protection maternelle et infantile.

L'organisation qui a été actée sur le département se scinde en trois territoires (ce n'est pas une réelle scission, l'objectif étant de travailler ensemble) – Nord, Centre et Sud en fonction des délimitations des communautés de communes. Volontairement, nous souhaitons développer avec vous des synergies nécessaires, des interactions avec les projets de territoire que nous souhaitons mener. Ces trois territoires ont été délimités en fonction de leur réalité démographique : 90 000 habitants au Nord, 120 000 habitants au Centre, 110 000 habitants au Sud. Les circulations en termes de bassin de vie sont cohérentes et concentrées sur les trois villes principales (Vendôme, Blois, Romorantin-Lanthenay). Sur le Nord, la Communauté Beauce Val de Loire est dans une situation un peu particulière avec la partie septentrionale tournée vers Vendôme et la partie méridionale vers le Centre. Mais nous n'avons pas scindé les frontières des communautés de communes pour respecter ce champ-là et travailler avec vous sur tous les aspects.

Au travers d'une vingtaine d'indicateurs sociaux (taux de pauvreté, nombre de bénéficiaires du RSA, vieillissement de la population, taux de chômage), nous avons identifiés les zones en situation de vulnérabilité : sur le Nord du Département, il s'agit d'une partie de Vendôme, Mondoubleau, Droué, Morée (même s'il ne s'agit pas de grosses vulnérabilités). Il y a aussi des zones relativement épargnées, mais cela ne signifie pas qu'elles le resteront. Sur Bracieux, nous avons des indicateurs de vieillissement de la population qui nous incitent à anticiper un certain nombre de choses.

Ce principe d'évaluation des fragilités et des ressources du territoire sera relancé de façon systémique. Chaque année, nous réinterrogerons nos besoins de territoire. Tous les 5 ans, nous referons une évaluation complète et nous repenserons notre organisation en fonction de ces besoins. S'il nous faut plus de professionnels pour accompagner les bénéficiaires du RSA, nous redéployerons du personnel en fonction de la réalité du territoire.

Une particularité du territoire Nord, c'est la diminution du nombre d'habitants et un vieillissement de la population, y compris sur le Vendômois. Il faut le prendre en compte y compris dans le nombre d'emplois non pourvus. Cela fait partie de la réflexion que nous souhaitons mener dans le cadre d'un projet social de territoire. Au travers de ces éléments, nous avons proposé aux élus départementaux d'autoriser le passage à un dispositif de 12 maisons départementales (contre 5 actuellement) qui seront des maisons départementales des solidarités. Sur le Nord, ces maisons seront implantées à Vendôme, Mer, Mondoubleau et Fréteval. Le projet initial était à Morée mais nous en avons échangé lorsque nous sommes venus rencontrer Monsieur BOURGEOIS et Monsieur PILLEFER. Nous avons vu l'opportunité qui se dessinait sur Fréteval, correspondant à votre installation sur le plan administratif.

En termes de maillage territorial, cela signifie une couverture plus importante. Cela permettra aux habitants de ne pas avoir plus de 20 minutes de voiture pour atteindre une Maison des Solidarités. Cela permet aussi à nos agents de se déployer sur des antennes (Oucques-la-Nouvelle, Beauce-la-Romaine, etc) et ainsi couvrir l'ensemble du territoire. Ces antennes seront ouvertes selon les

besoins du territoire. Nous ne nous interdisons pas des ouvertures en soirée selon les besoins des habitants. Il est évident que sur les villes principales ce ne sera pas forcément en soirée mais entre 12h et 14h. En zone rurale, lorsque les personnes rentrent du travail, ils ont plutôt besoin d'accéder à nos services en soirée. Il faut penser nos services en fonction de ces réalités.

Nous affinerons cette analyse dans le cadre des travaux que nous menons au travers de notre Schéma Départemental des Solidarités. Nous avons commandé auprès de l'Observatoire des Territoires une analyse beaucoup plus poussée. Nous distribuerons des questionnaires auprès de la population qui nous permettront, par le biais du retour des citoyens, d'interroger la réalité du besoin de notre couverture, y compris le nombre de jours d'ouverture et les horaires.

Cela s'inscrit dans la volonté d'établir un écosystème vertueux qui nous permet d'aborder l'ensemble des missions qui nous sont dévolues, au niveau de la prévention et de la protection maternelle et infantile avec demain la présence de nos services de PMI à Fréteval. Le volet « Inclusion sociale et accompagnement vers l'autonomie » comprendra davantage de service à l'intention des personnes handicapées et un lien plus important avec la Maison Départementale de l'Autonomie, dont les acteurs tels que les conseillères autonomie seront présentes sur nos différents sites. Le service « Protection de l'Enfance et de la Famille » perdurera mais ne sera pas présent sur l'ensemble des sites puisque le besoin n'est pas le même partout. Cela permet de penser une installation de nos services de façon plus présente avec les services publics qui sont identifiés par les habitants, sans pour autant avoir une casquette « stigmatisante » autour de la protection de l'enfance et de penser des lieux plus adaptés selon les besoins du public.

La porte d'entrée à nos services sera demain unique puisque nous mettrons en place un accueil dédié à l'ensemble des publics qui sera transparent – il ne sera plus nécessaire de passer par une assistante sociale de secteur et de s'interroger pour savoir qui est l'assistante sociale de secteur. Vous aurez un service accueil et orientation sur chaque Maison Départementale des Solidarités qui assurera un accueil de premier niveau avec une ligne téléphonique unique pour le Département, à compter du 1^{er} janvier 2024, permettant une première réponse immédiate sur les premières sollicitations téléphoniques. Le but est que les usagers aient toujours une réponse immédiate à leurs premières sollicitations et si celle-ci a besoin d'être complétées de savoir comment.

En parallèle de cette organisation, nous travaillerons le volet accueil qui sera pris en charge notamment par Estelle NIEDERMEYER. A l'échelle des communautés de communes et à l'échelle des territoires, il faut promouvoir des projets permettant de lever tous les freins à l'autonomie des publics (mobilité, santé, accès aux modes de gardes, logement...). Nous souhaitons coordonner les interventions des différents partenaires du territoire pour faciliter les choses et permettre que nous puissions construire, y compris à l'aide de financements dédiés à ce développement social local, des réponses au niveau local et pas uniquement pensées sur le département. Au-delà d'un socle commun départemental pour nos missions traditionnelles, il faut établir du sur-mesure à l'échelle des communautés de communes pour pouvoir apporter des réponses concertées et construire des instances de gouvernance locale auxquelles vous serez associées pour pouvoir avancer sur ces différents sujets.

Cela signifie de façon plus concrète la construction de projets sociaux de territoire qui vont se décliner au travers de nos orientations politiques et une implantation en multisites (12 maisons des solidarités avec leurs antennes) avec une interaction avec vos services. Ces déploiements se feront progressivement avec des réalités différentes selon les territoires. A Bracieux, nous nous installerons avec l'EHPAD, dans une volonté de favoriser des actions intergénérationnelles et de définir un projet d'accès à la culture.

Nous avons sollicité la communauté de communes pour une installation à Fréteval ; la dynamique nous semble pertinente par rapport à ce que vous avez développé de façon cohérente et dynamique sur la Médiathèque et les services de la communauté de communes. Nous serions un acteur supplémentaire pour offrir un service au public, sur le champ de la parentalité et de l'inclusion sociale, et pouvoir construire ensemble des réponses en termes d'actions collectives, de projets ciblés sur l'accompagnement de nos publics (bénéficiaires du RSA, personnes âgées isolées, enfants...). C'est aussi un moyen de développer des actions de proximité sur le terrain, comme de la prévention à tous les âges de la vie. La prévention, on la conçoit souvent au travers de nos actions comme la protection maternelle et infantile, mais nous avons aussi la nécessité de développer des actions à tous les âges de la vie pour éviter qu'une personne âgée qui se trouve à son domicile ait sa situation qui se dégrade sans qu'on ait pu intervenir préalablement. On souhaite favoriser la pluridisciplinarité pour que les réponses soient plus simples à construire dans des échanges entre

professionnels, y compris avec vous. L'intervention auprès du public ne doit pas toujours être pensée dans le secret de l'action sociale. Il faut une culture partagée pour répondre au mieux au besoin de notre public.

Concrètement, la présence de nos professionnels a été ciblée en fonction des besoins de votre territoire. Cela se traduit par une organisation avec 7 professionnels sur ce territoire.

Estelle NIEDERMEYER : Il y aura un service Accueil et Orientation comprenant 2 agents administratifs et 2 travailleurs sociaux assurant le premier accueil, ainsi qu'un service Prévention Santé – Protection Maternelle et Infantile avec une puéricultrice qui pourra répondre au besoin de votre territoire et un service Inclusion sociale composé de deux travailleurs sociaux.

Andréa MAILLIER : Voilà de façon synthétique ce que nous souhaitons vous présenter. Nous sommes à votre disposition pour vos questions.

Laurent BOREL : Vous parlez de projet de territoire et de gouvernance. Sera-t-elle liée aux compétences des collectivités locales ? La petite enfance est une compétence communale, le logement peut être une compétence intercommunale. Est-ce que la gouvernance englobera à la fois les communautés de communes et les communes ?

Andréa MAILLIER : La gouvernance sera ciblée sur les compétences du département. Ce sera donc effectivement quelque chose de plus large qui englobera à la fois les compétences et des communautés de communes sur le plan de l'action sociale. Dans ce cadre et afin de déterminer la gouvernance, nous viendrons vers vous pour pouvoir le construire sur mesure en fonction des réalités de votre territoire.

Laurent BOREL : Vous évoquiez la prévention sur les personnes âgées en autonomie. Aujourd'hui les communes font face à des difficultés. Des personnes refusent d'être aidées, d'avoir du personnel qui viennent les aider très tôt. Quelles formes prennent vos actions de prévention à cet égard ?

Andréa MAILLIER : Nous pouvons mettre en place des ateliers qui permettraient de les sensibiliser sur les actions domestiques, les problèmes de posture... Nous avons ainsi accès aux personnes concernées sans les stigmatiser sur leur perte d'autonomie, c'est souvent ce sentiment de dévalorisation qui les met en difficulté. Nous créons un lien de confiance qui amène ensuite à mettre au point des interventions. Nous souhaitons réfléchir à un partenariat avec le SDIS. La majorité de leurs interventions concerne la relève de malades. Lorsqu'ils interviennent, ils sont en mesure de repérer facilement les difficultés qui se présentent dans un logement (ex : tapis qui risque de provoquer une chute, mobilier inadapté). Il s'agit d'inciter les personnes à nous solliciter pour mettre en place un accompagnement sur l'installation de mobilier adapté.

C'est l'ensemble de ce maillage qui nous permettra d'agir de façon préventive.

Laurent BOREL : Souvent, il y a des personnes qui s'isolent et très tôt. C'est très difficile de les atteindre. Ces personnes-là ne viennent pas aux ateliers.

Andréa MAILLIER : Peut-être pour certaines de ces personnes, mais nous irons les chercher sur certaines missions. Nous aurons besoin de vous pour repérer ces personnes que vous avez repérées comme étant isolées pour leur proposant un accompagnement et construire des interventions avec elles. Nous ne ciblerons peut-être pas tout le monde. Il nous faudra gagner cette confiance progressivement. Il y aura des personnes en situation d'isolement extrême pour lesquelles on interviendra malheureusement trop tard. En travaillant sur le territoire, en étant mieux connu, mieux repéré, notamment par les services de soins (médecins, infirmières, aides à domicile), nous ferons en sorte d'être introduit auprès de ces familles, que cela soit plus simple de rencontrer ces personnes.

Estelle NIEDERMEYER : Au sein de la Direction Sociale du Territoire, il y aura un service projet qui sera territorialisé sur le Nord du Département, qui aura la fonction d'aller vers nos partenaires pour mettre en place des actions, et qui sera chargé de faire remonter les besoins en lien avec ces partenaires. L'objectif du service projet est d'aller justement vers les publics.

Laurent BOREL : Il y a effectivement un intérêt à travailler avec les communes qui sont au plus près des administrés. Nous connaissons les personnes qui pourraient bénéficier des services que vous proposez.

Le Président : Si nous nous engageons avec le Département dans cette démarche, cela va avoir des conséquences pour la communauté de communes, puisque nous devons accueillir 7 personnes. Il y a une possibilité à proximité de nos locaux actuels en réalisant une extension que le Département pourra louer. J'ai demandé à Pascal TRASSARD d'interroger l'Agence d'Architecture Bour-Esquisse pour étudier ce qui est faisable.

Pascal TRASSARD : Nous en avons déjà parlé avec l'architecte pour étudier la faisabilité du projet qui implique 200 à 300 m² de bureaux supplémentaires.

Alexandra CASSANT : Les personnes habitant sur le territoire de la CPHV devront-ils s'adresser obligatoirement à la MDS locale ?

Andréa MAILLIER : C'est une excellente question. Effectivement, le principe est que l'accueil est inconditionnel quel que soit le lieu d'habitation de la personne, qui peut donc aller dans le lieu qui leur convient, soit parce qu'elle ne veut pas ou qu'elle souhaite aller à proximité de son lieu de travail. Cette personne sera accueillie et nous lui apporterons une réponse. Il n'y aura pas de nécessité de se déplacer sur un lieu parce que c'est celui le plus proche d'où elle habite.

Marcel DEFREMONT : Quels seront vos rapports avec l'ADMR ?

Andréa MAILLIER : Nous travaillons avec eux dans le cadre de la mise en place d'accompagnement à domicile pour les personnes âgées ou pour les familles, puisqu'on fait également intervenir des techniciennes d'intervention sociale et familiale. Avec la Maison de l'Autonomie, nous définissons des plans d'aide et calibrons les interventions de l'ADMR qui sont financées dans ce cadre-là sur le volet de l'autonomie.

C'est donc pour nous un partenaire avec lequel nous travaillons au quotidien. Il fait partie intégrante de nos réflexions, puisque nous les associons pour repérer ces besoins et vérifier comment on peut se coordonner. Il ne faut pas être dans une logique de mistigri, c'est l'affaire de chacun et nous devons tous contribuer à une prise en charge des situations avec ce qu'il peut apporter et se coordonner au mieux. Nous serons facilitateurs à travers les projets de territoire.

Pascal TRASSARD : Il reste une surface de 150 m² que nous pouvons aménager, sur deux étages nous obtiendrions les 300 m² dont auraient besoin le CD41 pour la Maison des Solidarités. Nous aurions dans le même temps une connexion avec le siège social, notamment pour qu'ils aient accès aux salles de réunion qui permettent d'accueillir plus de personnes. Nous avons prévu un garage à cet endroit. Cela modifie donc notre projet, mais ce n'est pas grave car il faudra de toute façon à terme que toutes les voitures soient basées sur le grand parking à l'arrière de la fonderie. Il faudra donc réfléchir à y réaliser un parking pour les voitures de la CPHV. Il y aura une faisabilité dans cette zone-là.

Sixtine LAME : Il n'y a aucune autre possibilité à Fréteval pour accueillir cette structure ? Cela me soucie de construire à nouveau alors que nous avons tous des locaux de disponible. N'y a-t-il rien d'autre sur Fréteval à réhabiliter ?

Pascal TRASSARD : Il s'agit aussi d'une réhabilitation.

Sixtine LAME : C'est de la réhabilitation très lourde.

Pascal TRASSARD : Nous n'avons pas d'autres locaux de disponibles, surtout pour accueillir ce type de surface qui représente 300 m² au total.

Dans un premier temps je pense que le Président souhaite qu'ils viennent à Fréteval. Ils arriveront à trouver un endroit où s'installer. Notre objectif doit être de les accueillir dans notre pôle. Pour l'instant, je ne peux pas chiffrer cet aménagement supplémentaire. J'ai contacté l'Agence Bour-Esquisse pour qu'il nous donne une estimation.

Le Président : Aujourd'hui la question qui se pose est de savoir si nous souhaitons accueillir cette Maison des Solidarités. Je pense que les services départementaux ont besoin de cette installation. Si votre avis est positif, nous lancerons une étude de faisabilité technique et financière en regardant quelles subventions nous pourrions obtenir. Le bâtiment ne sera pas opérationnel avant deux ans au moins, donc il faut en être conscient.

Alexandra CASSANT : Où iront-ils au 1^{er} janvier 2024 si nous acceptons ?

Andréa MAILLIER : Nous allons commencer à nous déployer sur les premiers sites qui vont ouvrir. Nous verrons avec vous si une occupation est possible dans certains locaux quand ils sont vides. Ce sont des locaux repérés, par exemple peut-être peut-on avoir ponctuellement un petit bureau à la Médiathèque ou au siège ou dans une de vos salles. L'idée c'est que nous puissions démarrer une opération pour être présent sur notre territoire le temps que la construction se fasse. Effectivement, nous sommes avec de la rénovation lourde mais avec des financements conséquents possibles en termes de fond et de loyers de la part du Département. Cela permet de nous implanter sur le territoire pour répondre à nos besoins.

Bernard PILLEFER : Je remercie Madame MAILLIER et Madame NIEDERMEYER pour cette présentation. Cela s'inscrit dans la volonté du Conseil Départemental de venir au plus proche des territoires pour apporter de la solidarité vis-à-vis des personnes qui sont dans le besoin. Ce maillage de précision, c'est du service que nous allons apporter à nos concitoyens. Le Département est une collectivité qui se veut proche des communes. Engager cette démarche n'a pas été facile à faire accepter.

Cette volonté très forte, de proximité et doit exister dans l'intérêt de nos concitoyens et c'est ainsi que cette démarche se fera. Le Conseil Départemental va accompagner les territoires qui vont accueillir ces structures. Le Département sera au côté de ceux qui choisiront ce redéploiement et ce maillage. C'est une opportunité qui nous est proposée, il nous faut la saisir !

Le Président : Je vous propose de lancer une étude pour accueillir cette Maison des Solidarités sur notre territoire dans les ex-locaux de La Fonderie. Ces locaux sont en cours de réhabilitation.

Le conseil communautaire émet un avis de principe favorable (POUR : 33 – CONTRE : 2) pour effectuer une étude de faisabilité technique et financière pour l'aménagement de locaux supplémentaires destinés à accueillir une Maison Départementale des Solidarités, Place Pierre Genevée à Fréteval, parallèlement à l'extension déjà prévue.

Nous aurons l'occasion de rencontrer à nouveau Madame MAILLIER et Madame NIEDERMEYER pour évoquer ce projet avec vous. Il n'est évidemment pas question de réaliser des locaux qui ne seraient pas adaptés aux besoins. Nous étudierons aussi le financement de l'opération.

Christiane GOURDEL : A quel numéro pourrons-nous vous joindre à compter du 1^{er} janvier ?

Andréa MAILLIER : Pour le moment, vous pouvez continuer de nous contacter à Vendôme puisque le nouveau numéro n'est pas encore défini. Nous mettrons en place une plateforme d'accueil téléphonique, qui ne sera pas virtuelle – il y aura des agents pour répondre aux appels. Un système de numéro unique qui permettra aux personnes d'être réorientées vers leur territoire en énonçant leurs communes d'habitation au téléphone et ainsi avoir un interlocuteur immédiatement. C'est en cours de finalisation, le numéro n'est pas encore attribué. Il y aura une communication dans la presse. Nous travaillerons avec l'Association des Maires 41 et l'Association des Secrétaires de Mairie pour pouvoir diffuser l'information.

Alexandra CASSANT : Y aura-t-il assez d'agents ?

Andréa MAILLIER : Au départ je pense que oui. Nous sommes sur une logique territoriale de service et pas dans une logique de frontière. Si demain nous avons besoin de faire venir des agents de Vendôme à Fréteval, nous le ferons. Il y a beaucoup plus de porosité et d'adaptation demandée à nos professionnels qui devront aller davantage en proximité du public.

Bernard PILLEFER : Il y a une volonté profonde de reformater et de redistribuer l'organisation territoriale pour redonner de la proximité. Cela bouleverse quelques habitudes et quelques situations. Il faut faire partager cette réorganisation auprès de tous les acteurs. Chacun est en train de faire les pas nécessaires. L'appropriation de cette réorganisation avance bien par rapport au contexte difficile qu'on a connu initialement. Mais il faut persévérer, nous sommes en responsabilité pour apporter des services de proximité. Vous évoquiez le caractère vieillissant de notre population au niveau du Loir-et-Cher dans son ensemble. Il faut générer de la proximité pour nos populations, et éviter de créer de l'éloignement, dont on sait où cela nous mène.

2023-DELIB-140 : Médiathèque La Fonderie

Conventions de desserte des bibliothèques et points-lecture

Le Président indique aux membres du conseil communautaire qu'afin de tenir compte des évolutions des services proposés par la Direction Départementale de la Lecture Publique (DLP) et des mutations des bibliothèques, il convient de mettre à jour les conventions régissant la desserte de documents dans le réseau de lecture publique de la Médiathèque La Fonderie à Fréteval.

Le Président présente donc la nouvelle convention tripartite proposée entre le Département de Loir-et-Cher, la CPHV et les bibliothèques et points-lecture faisant partie du réseau de la Médiathèque La Fonderie. Cette convention engage la CPHV pour :

- Accueillir dans ses locaux les personnels et bénévoles des bibliothèques et points-lecture et le bibliothécaire référent de la DLP,
- Mettre à la disposition des personnels et bénévoles des bibliothèques et points-lecture les collections de la Médiathèque La Fonderie, sans aucune restriction,
- Avec le bibliothécaire-référent de la DLP, aider les personnels et bénévoles des bibliothèques et points-lecture de la collectivité associée à choisir leurs documents et assurer le prêt et le retour informatisés des documents empruntés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions de desserte des bibliothèques et points-lecture faisant partie du réseau de lecture publique de la Médiathèque La Fonderie à Fréteval, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

2023-DELIB-141 : Médiathèque La Fonderie à Fréteval

Demande de subvention au Département pour animation

Le Président précise aux membres du conseil communautaire que la Médiathèque La Fonderie organisera un spectacle « Bibliothèque, mon Amour ! » par la Compagnie WonderKaline, le samedi 3 février 2024 à 17h00.

Le coût du spectacle est de 1 081,40 €.

Le Président propose de solliciter une subvention au titre de l'aide à l'action culturelle en bibliothèque auprès du Département de Loir-et-Cher, au taux le plus élevé, pour l'organisation de ce spectacle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'organiser le spectacle « Bibliothèque, mon Amour ! » par la Compagnie WonderKaline, le samedi 3 février 2024 à 17h00,
- **AUTORISE** le Président à signer les devis pour l'organisation de ce spectacle,
- **AUTORISE** le Président à déposer auprès du Département de Loir-et-Cher un dossier de demande de subvention, au taux le plus élevé, pour l'organisation de ce spectacle,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Événementiel : Bilan des Journées du Patrimoine 2023

Le Président : Messieurs DEREVIER, LAURIN et COYAU se sont partagés les visites commentées au cours des journées du patrimoine :

- 1 visite commentée sur le site de la Pierre Cochée à Droué → 12 visiteurs (2022 pas de visites commentées)
- 1 visite commentée sur le site de la Cella de Grisset à Fréteval → 7 visiteurs (2022 47 visiteurs)
- 6 visites commentées sur le site du château féodal à Fréteval → 55 visiteurs (2022 46 visiteurs)

Total visiteurs → 74 personnes

Événementiel : Bilan de la Randonnée Gourmande 2023

BILAN FINANCIER

Nombre d'inscrits : 163 - Dont 155 adultes et 8 enfants de – de 12 ans

Nombre de bénévoles : 13 (> ont bénéficié d'un repas offert)

DEPENSES (€ TTC)		RECETTES (€ TTC)	
Communication (affiches + flyers)	225,60€	Billetterie	2 635,00€
Traiteur (-10%)	2 379,48€		
Fromagerie du Petit Perche	300,00€	CPHV	1 116,65€
Cave Villiers	142,90€		
Glace à la ferme	327,05€		
Boulangerie	49,50€		
Proxi	327,12€		
TOTAL	3 751,65 €	TOTAL	3 751,65€
TOTAL	3 751,65 €	TOTAL	3 751,65€

TOTAL REPAS RANDO : 176 en 2023 contre 204 en 2022

La Randonnée Gourmande 2024 sera organisée sur le secteur de Lignières et la Randonnée Gourmande 2025 sera organisée sur celui de Droué. Nous réfléchissons à programmer ces événements à une autre date (à priori la semaine précédente) que lors des Journées du Patrimoine afin d'en faciliter la préparation.

2023-DELIB-142 : Personnel CPHV

Signature de la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L135-6 et L452-43 ;

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes ;

Considérant que le CDG41 a mis en place ce dispositif, par arrêté n° 23-041 pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics affiliés et non affiliés qui en feront la demande ;

Considérant qu'il semble opportun, dans un souci de neutralité et de confidentialité, de confier au CDG41 la mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de la Communauté du Perche & Haut Vendômois qui en fait la demande ;

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à ce dispositif,

Le Président propose d'adhérer au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Référent déontologue pour les élus locaux

Le Président : Nous avons adressé un message électronique à toutes les communes pour proposer, pour celles qui le désirent, d'avoir un référent commun.

Sibylle DE BEAUDIGNIES : Je pense qu'il s'agit d'une bonne solution car le recrutement d'un référent déontologue est quand même très pointu.

Le Président : Une liste de candidats potentiels a été fournie par l'Association des Maires de Loir-et-Cher.

Pascal TRASSARD : Une liste d'avocats a effectivement été fournie. L'objectif est de mutualiser la mission de référent. Le coût de la prestation sera peut-être moindre que si nous faisons nos démarches chacun de notre côté.

Le Président : Les collectivités ne paieront que s'il y a une prestation effective.

Pascal TRASSARD : Il s'agit de décider si nous nous mutualisons sur ce dossier. La prestation sera ensuite rendue individuellement.

Le Président : Je vous propose de ne prendre qu'un seul déontologue. Avant la prochaine réunion de conseil communautaire, je vous demande de nous communiquer votre position, ainsi que celle de vos syndicats.

Alexandra CASSANT : A quoi ça sert ?

Le Président : Il s'agit de se mettre en conformité avec la loi.

Pascal TRASSARD : Vous pourrez contacter un référent si vous avez des questions liées à la déontologie dans le cadre de votre fonction d'élu local. C'est une obligation d'en avoir un, pas forcément de l'utiliser.

Le Président : Vous avez dû recevoir un dossier de 8 pages expliquant ce qu'est la déontologie, les modalités de saisine, les raisons, la Charte de l'Elu...

Pierre SOLON : La déontologie explique comment on peut exercer son droit. L'éthique est quelque chose de plus philosophique. La déontologie s'applique dans nos rôles d'élus. Si vous avez un doute, c'est le rôle du déontologue de vous indiquer si vous pouvez légalement le faire ou pas dans vos fonctions.

Bernard PILLEFER : C'est une mission de conseil.

Aurélien LEMOINE : Les collectivités plus importantes ont un service juridique qui permet d'effectuer ce travail de conseil. Cela existe moins au sein des petites collectivités.

Bernard PILLEFER : C'est pourquoi même les plus grosses collectivités ont l'obligation d'avoir un référent déontologue. Le Département a été obligé de choisir un référent.

Séverine COIGNEAU : Si on désigne un référent, sera-t-il désigné jusqu'à la fin du mandat en 2026.

Pierre SOLON : La commune de Pezou a déjà un référent déontologue dédié que nous avons désigné jusqu'à la fin du mandat.

Le Président : Ce n'est pas forcément précisé mais ce serait sans doute une durée convenable.

Pierre SOLON : Nous avons étudié la liste fournie par l'Association des Maires de France et nous sommes renseignés sur les 4 candidats proposés. Nous n'en avons trouvé qu'un seul installé à Vendôme et suffisamment compétent. Ce cabinet nous fait payer à la prestation alors qu'à Blois il nous demandait des déplacements.

Le Président : Nous pourrions solliciter également ce même cabinet avec les communes intéressées, si la commune de Pezou estime qu'il correspond à ce que nous recherchons.

Pascal TRASSARD : Peut-être que ce cabinet nous donnera des tarifs préférentiels dans le cadre d'une prestation groupée.

Alexandra CASSANT : L'offre de base est gratuite, ça ne pourra pas être moins cher.

Pierre SOLON : Si on n'utilise pas le service, c'est gratuit, ce qui n'est pas le cas de tous. L'acte ne peut pas dépasser 80 €.

Pascal TRASSARD : Peut-être y aura-t-il un rabais sur le montant de l'acte ?

Pierre SOLON : On peut se demander combien de fois nous avons eu besoin d'un déontologue au cours de la durée d'un mandat.

Pascal TRASSARD : Je sais bien.

Pierre SOLON : La mutualisation n'est pas un souci pour nous.

Le Président : Ils ont sans doute donné une grille de tarifs à la commune de Pezou (frais de déplacements, ...) ?

Pierre SOLON : Les frais de déplacements sont variables au km, mais le coût de la prestation est plafonné. Un cabinet sur Vendôme sera donc moins cher.

Le Président : Je demande aux communes de réfléchir à cette proposition et de nous faire une réponse sous deux semaines. Nous lancerons une consultation groupée pour les communes intéressées.

2023-DELIB-143 : Complexe sportif intercommunal à Morée

Transport des élèves des écoles primaires et maternelles Marché de service

Le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité d'assurer le transport des élèves des écoles maternelles et primaires du secteur du Haut Vendômois jusqu'au complexe sportif intercommunal à Morée, afin de donner le meilleur accès à la pratique des activités sportives par les enfants des écoles dans le cadre pédagogique de l'enseignement.

Suite à consultation, le Président propose de retenir l'entreprise **CARS SIMPLON – 41240 BEAUCE-LA-ROMAINE pour un montant de 7 654,45 € HT (TVA en sus)**, pour la période du 6 novembre 2023 au 19 avril 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de retenir la société **CARS SIMPLON – 41240 BEAUCE-LA-ROMAINE** pour le transport des élèves des écoles maternelles et primaires du secteur du Haut Vendômois jusqu'au complexe sportif intercommunal à Morée, pour les activités sportives pratiquées dans le cadre pédagogique de l'enseignement, au coût total de **7 654,45 € HT (TVA en sus)** pour la période du 7 novembre 2022 au 14 avril 2023,
- **AUTORISE** le Président à passer commande et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2023-DELIB-144 : Logements à Ouzouer-le-Doyen

Avenant en moins-value au marché de travaux

Le Président informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre des travaux d'aménagement de logements locatifs à Ouzouer-le-Doyen, il convient d'effectuer l'avenant au marché de travaux suivant :

- Avenant n°2 au lot 9 « Menuiserie Bois – Fermetures » (MENUISERIE LUBINEAU – 41500 MER) **en moins-value** de 11 980,00 € HT, soit 14 376,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** l'avenant négatif n°2 de MENUISERIE LUBINEAU – 41500 MER relatif au lot 9 « Menuiserie Bois – Fermetures », d'un montant de 11 980,00 € HT, soit 14 376,00 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

2023-DELIB-145 : Gestion des Ordures Ménagères

SICTOM de CHATEAUDUN

Exonérations de TEOM pour l'exercice 2024

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 15 janvier 2014 par laquelle la Communauté du Perche & Haut Vendômois perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur les communes de son territoire relevant du SICTOM de CHATEAUDUN pour la gestion des ordures ménagères.

Le Président précise qu'une exonération de TEOM peut être mise en place pour :

- les professionnels gros producteurs ayant signé une convention de service avec le syndicat
- les professionnels justifiant d'un contrat de droit privé pour la collecte et le traitement de la totalité de leurs déchets et ayant formulé la demande avant le 1^{er} octobre de l'année n-1.

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'accorder les exonérations de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères aux entreprises mentionnées dans le tableau ci-dessous :

N°	Propriétaire	Commune	Adresse	Société	N° Fiscal	Commentaires
1	SA PISSIER	Brévainville	2 le Bois de la Touche	Production de Céréales	4692001360382	Agricole
2	SA PISSIER	Brévainville	le Bois de la Touche	Production de Céréales	4692006966367	Agricole
3	ADIWATT	Fontaine-Raoul	La Jubardière	Fournisseur équip. énergie solaire	4692014051298	Industriel

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'accorder les exonérations de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2024 aux établissements mentionnés dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

2023-DELIB-146 : Gestion des Ordures Ménagères

SYVALORM Loir-et-Sarthe

Exonérations de TEOM pour l'exercice 2024

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 7 septembre 2020 instituant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur les communes de son territoire relevant du SYVALORM Loir-et-Sarthe pour la gestion des ordures ménagères.

Le SYVALORM Loir-et-Sarthe est issu de la fusion du SICTOM de Montoire-La Chartre, dont la CPHV était membre, avec le SMIRGEOMES.

Le Président précise qu'une exonération de TEOM peut être mise en place pour :

- les professionnels gros producteurs ayant signé une convention de service avec le syndicat
- les professionnels justifiant d'un contrat de droit privé pour la collecte et le traitement de la totalité de leurs déchets et ayant formulé la demande avant le 1^{er} octobre de l'année n-1.

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'accorder les exonérations de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères aux entreprises mentionnées dans le tableau ci-dessous :

N°	Propriétaire	Commune	Adresse	Société	Réf. Cadastre	N° Fiscal	Commentaires
1	Mr GUERINEAU	Chauvigny/Perche	5 rue du Pommier	Garagiste		4692005102036	Garage et transport public
2	SARL MTA	Droué	La Moussière	Garagiste	ZI n°38	4692009914249	Garage
3	Les Cygnes	Droué	Rue H. Mérillon	EHPAD	AA n°52		Maison de retraite

4	SN Depussay	Droué	30 rue du Poislay	Machine Agricole	AC n°333/AB n°205	4692013319077	Agricole
5	CALLU TP	Le Poislay	1 rue Boissonnière	Travaux Publics	B n°536 559, B n°584 598 ZR n°14 ZS n°61	4692013406164	Artisan
6	SARL La Jardinerie SCI La Moussière	Droué	La Moussière	Jardinerie		4692001940451	Agricole
7	SAS PA Marques	Droué	La Moussière	Fabricant de plastique		4692009933268	Artisan
8	SYVALORM Loir et Sarthe	Droué	La Feltière	Déchetterie		4691999754309	Déchetterie

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'accorder les exonérations de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2024 aux établissements mentionnés dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

2023-DELIB-147 : Gestion des Ordures Ménagères

VALDEM

Exonérations de TEOM pour l'exercice 2024

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 15 janvier 2014 par laquelle la Communauté du Perche & Haut Vendômois perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur les communes de son territoire relevant de VALDEM pour la gestion des ordures ménagères.

Le Président précise qu'une exonération de TEOM peut être mise en place pour :

- les professionnels gros producteurs ayant signé une convention de service avec le syndicat
- les professionnels justifiant d'un contrat de droit privé pour la collecte et le traitement de la totalité de leurs déchets et ayant formulé la demande avant le 1^{er} octobre de l'année n-1.

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'accorder les exonérations de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères aux établissements publics et aux entreprises mentionnées dans les tableaux ci-dessous :

Etablissement Public	N°	Adresse	Commune
Ecole de Busloup	2	Rue Briqueterie	Busloup
Mairie	1	rue Jacques Pasquier	Busloup
Centre d'exploitation -DDE		avenue des Acacias	Fréteval
Communauté du Perche & Haut Vendômois		Place Pierre Genevée	Fréteval
Médiathèque		Place Pierre Genevée	Fréteval
Aire d'Accueil des Gens du Voyage		route des Closeaux	Fréteval
Stade	0	rue Auguste Moreau	Fréteval
Ecole Primaire	9	rue de la Gare	Fréteval
Camping Municipal		rue de l'Etang	Fréteval
Salle des Fêtes	8	rue du Pont	Fréteval
Ecole Maternelle	1	rue Mail	Fréteval
Mairie - Salle des Fêtes	13	rue Marie Luce	La Chapelle-Enchérie
Cimetière	0	rue Rochambeau	La Chapelle-Enchérie
Syndicat VALDEM		Chemin de Courcelles	Lignièrès
Cimetière	0	route du Vendomois	Lignièrès
Maison des Associations	5	rue du Bourg	Lignièrès
Salle des Fêtes	7	rue du Bourg	Lignièrès
Mairie	11	rue du Bourg	Lignièrès
Mairie	0	route Nationale	Lisle
Cimetière		route d'Orme Guignard	Moisy
Ecole Cantine	8	route de Blois	Moisy
Mairie	8	route de Blois	Moisy
Salle des Fêtes	9	route de Blois	Moisy

Salle des Fêtes	0	Allée des Erables	Morée
Ecole Maternelle		Allée des Erables	Morée
Base de Loisirs	0	chemin de la Coraie	Morée
Camping Municipal		chemin de la Coraie	Morée
Syndicat VALDEM		Devant la Carriere	Morée
Stade	0	ldt stade Municipal	Morée
Atelier communal	0	route de Saint Hilaire	Morée
Mairie	28	rue des près	Morée
Maison de Retraite	30	rue des près	Morée
Trésorerie	2	rue Georges Domengie	Morée
Collège Louis Pasteur + cantine		rue Louis Pasteur	Morée
Complexe Sportif		rue Louis Pasteur	Morée
Salle des Fêtes	0	place de l'Eglise	Pezou
Camping Municipal		route de Renay	Pezou
Cantine Scolaire	34	rue de Paris	Pezou
Ecole Primaire	34	rue de Paris	Pezou
Mairie	1	rue Perche	Pezou
Cimetière	29	rue Perche	Pezou
Mairie	2	rue de la Mairie	Renay
Salle Communale	2	rue de la Mairie	Renay
Cimetière		route de la Ville aux Clercs	Romilly-du-Perche
Mairie	0	rue du Commerce	Romilly-du-Perche
Cimetière	0	rue de la gare	Saint-Hilaire la Gravelle
Ecole	5	rue Léon Cibié	Saint-Hilaire la Gravelle
Cantine	9	rue Léon Cibié	Saint-Hilaire la Gravelle
Mairie	9	rue Léon Cibié	Saint-Hilaire la Gravelle
Ecole	8	ave de la Gare	Saint-Jean Froidmentel
Mairie	3	avenue de la Gare	Saint-Jean Froidmentel
Salle des Fêtes	3	avenue de la gare	Saint-Jean Froidmentel
Ancien Cimetiere		Place Louis Courteaux	Saint-Jean Froidmentel
Nouveau Cimetiere		rue des Bordeaux	Saint-Jean Froidmentel

Société	N°	Adresse	Commune
Le Relais de Busloup	1	Rue de l'Abbé Gauthier	Busloup
ABRIARCIS SAS	21	rue des Tirelles	Busloup
Restaurant Le Plessis	403	la Touche - RN 10	Fréteval
CARNE NAVARRO MANGOLD	23	rue de la Gare - 1er Etage	Fréteval
BELLANGER Philippe	9	rue de l'Etang	Fréteval
SARL FLA' VIANDE	1 bis	rue du pont	Fréteval
Mr DORE Thierry		La Grediniere - Chemin de la Fôret	La Chapelle Enchérie
Tempo Gourmand	0	La Fosse Sergent	Moisy
SARL Le Prieuré	2	Place de l'Eglise	Moisy
Menuiserie Chaufourmais	17	route de Chateaudun	Moisy
Menuiserie Artisanale Guillemin	0	La Varenne	Morée
SMG Distribution		La Varenne	Morée
Val de Loire Camping cars	0	Les Mézanges	Morée
AMDM Centre Dentaire	17	Mail Maurice Canard	Morée
LMS Autos SARL		PA La Varenne	Morée
Caisse d'Epargne Loire Centre		Place du 8 Mai	Morée
Ets Barré SAS ECIBP		Route de Saint-Hilaire	Morée
JB COUVERTURE	18	Route de Saint-Hilaire	Morée
SELARL Pharmacie de la Varenne		Rue des Pinsons	Morée
Cabinet médical	1	rue des Soupirs	Morée
MAUDHUIT Aline		chemin de la tuilerie	Morée

EURL GAUTHIER FILS	14	rue du Général de Gaulle	Morée
LA POSTE	4	rue Georges Domengie	Morée
Diabelle SARL	0	ZA La Varenne	Morée
ADIWATT (atelier et bureau)	0	ZA Villeprovert	Morée
GDD (atelier)	0	ZA Villeprovert	Morée
GISOLAIRE SARL	0	ZA Villeprovert	Morée
Le Triangle (bureau)	0	ZA Villeprovert	Morée
Triangle Appro (atelier)	0	ZA Villeprovert	Morée
Coccimarket	3	avenue de la Gare	Pezou
AXEREAL		La Varenne	Pezou
SARL LEFEVRE	21	route de la Vallée du Loir	Pezou
SNC Relais Routier de Fontaine	36	rue de chateaudun	Pezou
AUTOREPAR S.A.R.L.	2	rue de la Bardiniere	Pezou
Lisle Agri Service		rue de la varenne	Pezou
Boulangerie Chanteclaire SARL	14	rue de Vendôme	Pezou
SCP Cabinet d'infirmières Pezou La VAC	5	rue du Pont	Pezou
SAS Ter-Biogaz		La Basse Cour	Renay
SARL La Provol		Rue de Chanteloup	Renay
EARL Petit Perche -		La Bretonnerie	Romilly
SARL LE TRIANGLE		Le Langault	St Hilaire la Gravelle
Les Délices de la Cavée		RN10 - La Cavée	St Hilaire la Gravelle
Mr GAUTHIER	1	rue du Noyer	St Hilaire la Gravelle
Minoteries Goubet SARL		Le Moulin de Saint Jean	St Jean Froidmentel
Minier SA		Le Buisson	St Jean Froidmentel
GAEC Les Bordeaux		Les Bordeaux	St Jean Froidmentel

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'accorder les exonérations de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2024 aux établissements mentionnés dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

2023-DELIB-148 : Gestion des déchets ménagers

Election des délégués au Syndicat Mixte VALDEM

Vu les statuts de la Communauté du Perche & Haut Vendômois, et notamment son article 5 fixant les compétences qu'elle exerce, y compris la gestion de la collecte, du traitement et valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés,

Vu les statuts du Syndicat Mixte VALDEM,

Vu la demande de Monsieur Loïc DEREVIER d'arrêter sa fonction représentative au comité syndical de VALDEM,

Vu la demande de Madame Patricia PASQUERAULT d'arrêter sa fonction représentative au comité syndical de VALDEM,

Le Président précise aux membres du conseil communautaire qu'il convient d'élire un nouveau délégué titulaire et un nouveau délégué suppléant de la Communauté du Perche & Haut Vendômois au Syndicat Mixte VALDEM, issus de la commune de Renay.

Suite au vote et à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'élire Monsieur Guy DESHAYES comme délégué titulaire au sein du Syndicat VALDEM. Le délégué suppléant est inchangé.
- **DECIDE** d'élire Monsieur Paul DEREVIER comme délégué titulaire au sein du Syndicat VALDEM. Le délégué suppléant est inchangé.

COMMUNE DE PROVENANCE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
RENAY	Guy DESHAYES	Paul DEREVIER

2023-DELIB-149 : Observatoire 41

Convention pour étude sur le parc social

Le Président indique aux membres du conseil communautaire que l'Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher a informé la CPHV de son souhait d'effectuer une étude sur le profil des occupants du parc social.

L'Observatoire demande notamment d'avoir accès aux données suivantes :

- Nombre de ménages ayant répondu à l'enquête
- Composition familiale
- Tranche d'âge
- Revenu imposable moyen mensuel / plafond de ressources
- Nombre d'occupants par logement
- Nature de l'activité professionnelle
- Durée d'occupation
- Emménagés récents

Dans ce cadre, afin que l'Observatoire 41 puisse avoir accès aux données concernant le territoire de la CPHV auprès de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) Centre Val de Loire, il est nécessaire de passer une convention entre le GIP SNE (Groupement d'Intérêt Public – Système National d'Enregistrement de la demande de logement social), l'USH Centre Val de Loire et la CPHV.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec l'USH Centre Val de Loire et le GIP SNE relative aux modalités d'accès aux données de la cartographie nationale de l'occupation du parc social, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président : Nous passons commande demain matin pour les bâches permettant d'afficher la participation de l'Etat (DETR / DSIL) au financement des opérations. Ces bâches pourront être prêtées à nos communes membres.

Le Président : Nous avons été labellisés « Terres de Jeux » pour les Jeux Olympiques 2024 en France.

Ingrid VESPRINI : Nous avons eu la réponse la semaine dernière.

Le Président : La demande avait été faite il y a un mois environ.

Le Président : L'inauguration des trois logements aménagés dans l'ancien presbytère d'Ouzouer-le-Doyen et du plateau multisports à Lignièrès se tiendra le samedi 14 octobre 2023 à 17h00 (rendez-vous à Ouzouer-le-Doyen).

Le Président : Je ne sais pas si vous avez travaillé sur les documents d'accélération des énergies renouvelables. Il faut y travailler pour que la CPHV puisse récupérer votre travail. Une réunion sera programmée pour comparer ce que chacun fait sur sa commune. Le rôle de la CPHV sera de transférer l'ensemble de nos travaux aux services de l'Etat. Il faudrait que nous nous réunissions avant la fin de l'année sur ce sujet. Si vous avez un site qui peut faire l'objet d'une nouvelle infrastructure en énergies renouvelables, je vous invite à nous le communiquer, si possible dans les 45 jours à venir. Si nous nous réunissons que début janvier, ce n'est pas grave mais il faut que nous ayons une démarche.

Nous avons eu une réunion à Saint-Ouen à ce sujet. On est loin de savoir tout sur les modalités de fonctionnement, avec beaucoup de questionnements sur tous ces sujets. Cela peut être une

ancienne décharge réhabilitée pour du photovoltaïque, un projet de méthanisation, des constructions d'éoliennes, de l'hydroélectrique...

Pascal TRASSARD : Il ne faut pas se poser la question de la faisabilité pour le moment. Il s'agit de déterminer les zones. La réglementation sera donnée par l'Etat.

Daniel ALAZARD : Ce que tu viens de décrire, c'est dans le cas où on estime que quelque chose est faisable. En regardant les différents éléments mis à disposition, on s'aperçoit que la présence d'habitations est prise en compte sur l'éolien. Ils font un périmètre de 500 mètres autour de ces habitations. Ensuite cela détourne de certaines zones qui pourraient être favorables à l'implantation, sans que des démarches aient été entreprises.

Je suis ressorti de cette réunion (que nous avons eu avec le Préfet, le Sous-Préfet et le Sous-Préfet en charge des énergies renouvelables) avec plus de questions que de réponses. La loi favorise l'implantation, facilite les démarches administratives, encourage les regroupements d'opérateurs économiques qui vont engager des projets. Les avantages financiers sont liés à ces opérateurs dans la mesure où il remporte un appel d'offres. On n'a pas parlé de participation ou de retombées économiques par rapport aux territoires, nous ne le savons pas. Y aura-t-il un prix préférentiel vis-à-vis des territoires qui auront accepté de faire un développement d'énergies renouvelables ? Le planning proposé n'est à mon avis pas tenable. Tout ça n'est pas très cohérent.

Pascal TRASSARD : C'est trop ciblé sur les opérateurs pour qu'ils fassent le démarchage auprès de nos communes. As-tu consulté la plateforme cartographique qu'on nous a transmis ?

Daniel ALAZARD : On nous a transmis à notre connaissance une version papier avec des liens à consulter. Il faut ensuite aller chercher les plateformes à consulter. J'avoue que je n'ai pas pris le temps pour le faire.

Pascal TRASSARD : Je ne l'ai pas fait non plus. C'est encore une couche supplémentaire sur notre PLUi.

Aurélien LEMOINE : Il n'y a pas de doute, au vu des objectifs que nous devrions atteindre au niveau régional, nous serons sans doute en-deçà de ces objectifs. Nous devrions transmettre nos informations à la CPHV dans les deux mois à venir, ensuite la CPHV a deux mois pour faire remonter le contenu. Les secrétaires généraux (à savoir les sous-préfets nommés) vont se réunir au Conseil Régional et vont regarder si nous rentrons dans les objectifs fixés.

Si tel n'est pas le cas, on revient à la case départ. Les communes auront à nouveau un délai de deux mois, suivi d'un délai de deux mois pour la CPHV, puis c'est les secrétaires généraux qui trancheront. J'avais représenté le Président à la réunion de lancement avec l'ancien Préfet, qui nous avez indiqué qu'avec les objectifs qui sont inscrits dans le SRADDET, qui sont quasiment inatteignables, nous sommes quasiment sûrs d'avoir à effectuer le processus deux fois.

Aurélien LEMOINE : Le projet d'aménagement de voies d'écomobilité va prendre une tournure plus routière cette semaine. Sur les secteurs de Fréteval et de Pezou-Lisle, les travaux d'enrobés noirs qui servent à faire tous les accès aux riverains démarrent à partir du mardi 10 octobre. L'enrobé plus clair qui sert à effectuer les bandes de roulement sera coulé mercredi 18 octobre. Nous commencerons donc à voir cette piste se formaliser. La signalisation sera installée ensuite.

Patrick LAHOREAU : La CPHV a-t-elle la compétence pour les parcours de santé ?

Le Président : A faire valider.

Le Président : Nous devons réunir les Vice-Présidents et moi-même pour réfléchir à un règlement sur les fonds de concours. Nous vous proposerons quelque chose pour que nous puissions délibérer en novembre sur la nouvelle politique.

Patrick LAHOREAU : Est-ce qu'un filet a été commandé pour l'installer derrière les paniers de basket ? Il nous en faudrait un.

Le Président : Nous ferons le point rapidement avec vous.

Laurent BOREL : La maison d'assistantes maternelles a démarré son activité le 1^{er} septembre. Elle accueille actuellement 6 enfants (il est possible d'en accueillir 8) après avoir démarré à 3 enfants, avec 2 assistantes maternelles. Cela fonctionne.

Nous organiserons une inauguration le samedi 25 novembre 2023 à 9h00. Des invitations vous seront adressées très prochainement.

Bernard PILLEFER : Je n'ai pas autorité à parler au nom de la commune puisque je ne suis plus Maire de Fréteval. J'ai dû donner ma démission dans le cadre du non-cumul des mandats. Je remercie tous ceux qui ont contribué à cette élection en tant que sénateur. C'est pour moi un moment important dans mon parcours. Je voudrais relater ces 23 années passées ici au conseil communautaire. La Communauté de Communes du Haut Vendômois a été créée en septembre 1999 avec un effet au 1/01/2000. Vous m'avez alors élu en tant que 1^{er} Président de la Communauté de Communes. Nous avons ensuite effectué le rapprochement avec nos amis du Perche Vendômois pour créer la Communauté du Perche & Haut Vendômois au 1/01/2014.

J'ai quitté la Présidence de la CPHV après 17 ans d'exercice, en raison de l'importance des mandats qui m'avaient été attribués dans d'autres domaines. J'avais considéré que garder ce cumul allait à l'encontre du maintien d'un emploi du temps normal. Je suis néanmoins resté conseiller communautaire. Pour moi, cela a été des années extraordinaires de partage, de vécu, de compréhension. Je me suis également forgé des choix, des orientations et des convictions grâce à vous, en étant à vos côtés. Ce furent des moments très puissants et très forts, 23 années à vos côtés au service de nos territoires respectifs.

C'est quelque chose qui marquera mon parcours d'élu. Le choix que les grandes électrices et les grands électeurs ont fait en me portant comme sénateur m'a conduit, au titre du non-cumul des mandats, à m'éloigner d'un certain nombre de fonctions. J'ai notamment donné ma démission de Maire de Fréteval, tout en restant membre du conseil municipal, de façon à ce que le conseil municipal puisse rester au complet et procéder à l'élection d'un nouvel exécutif (Maire et adjoints). Ce qui sera fait Mercredi.

C'est une semaine particulière pour moi. Dans 72 heures, je vais m'éloigner administrativement de la Communauté de Communes. Mais rassurez-vous, je ne vous oublierai jamais. Je viendrai vous embêter de temps en temps, si vous m'y autorisez. Mercredi, je quitterai le conseil municipal après 35 ans passés en son sein, dont 28 ans aux fonctions de Maire. C'est donc une semaine particulière mais j'avais mesuré les conséquences éventuelles de ma candidature aux sénatoriales, et j'assume bien entendu pleinement.

Cela n'a été que du bonheur. Nous avons mené ensemble de belles opérations, essayé de construire des territoires attractifs en étant dans le partage des décisions. Ce cheminement prend fin, mais c'est une autre démarche que j'ai souhaité engagée. Je sais que vous y avez contribué, et je remercie les messages très sympathiques que j'ai pu recevoir. J'ai essayé de répondre à la quasi-totalité de ces messages, peut-être que dans le volume global j'en ai oublié quelques-uns ou quelques-unes. Je resterai en tout cas à vos côtés en tant que conseiller départemental.

Si j'évoque le fait d'avoir choisi de démissionner de Maire, puis dans quelques jours de conseiller municipal, c'est d'abord pour pouvoir rester membre du conseil départemental. Je vais aussi quitter la Vice-Présidence à compter du 19 octobre (la date limite étant le 23 octobre – 30 jours après la date des élections), en accord avec le Président Philippe GOUET. Nous étions encore ce matin en réunion de préparation de la session qui entérinera mon retrait de la Vice-Présidence. Je reste au côté du Président comme je m'y étais engagé, et à vos côtés en tant que conseiller départemental. N'hésitez pas à me solliciter, j'essaierai de vous apporter les réponses comme je l'ai toujours fait.

Cette démarche n'est pas sans conséquences sur d'autres structures que j'avais l'honneur de présider puisque le Département m'avait fait pleinement confiance – c'est mon troisième mandat de Vice-Président en cours. Au travers de ces responsabilités, je présidais notamment le Syndicat Mixte Val de Loire Numérique. Je vais quitter la présidence mais je resterai dans le conseil syndical. Je vais quitter également le SIDELC, mais Alain BRUNET en est le 1^{er} Vice-Président et connaît parfaitement cette structure. Le SIDELC sera dans de bonnes mains si les membres du conseil syndical en décident ainsi. C'est mon souhait le plus fort. Je vais également quitter l'Agence Technique Départementale et l'Agence de Développement Information pour le Logement (ADIL).

Je ne vais pas m'ennuyer au Sénat, j'ai déjà pu avoir un aperçu en une semaine de la charge colossale de travail que cela représente. Mais ce sont des moments particuliers dans cette vie électorale. Mais tout ce que j'ai vécu, c'est grâce à votre confiance que les Présidents successifs m'ont accordé au Conseil Départemental – d'abord Conseil Général, puisque j'étais le dernier conseiller général et le premier conseiller départemental sur notre territoire. C'est grâce à tous ceux qui ont porté cette confiance en moi que j'ai pu m'engager dans cette nouvelle trajectoire. Je m'efforcerai d'être le plus proche des réalités et de défendre notre ruralité qui nous est à tous très cher.

Merci à tous de m'avoir accompagné et soutenu. Ce sont vraiment des éléments forts de la vie d'un homme politique dans le sens noble du terme, et c'est grâce à vous que j'ai pu faire toutes ces actions. Donc merci à vous tous.

Pascal TRASSARD : Dans vos dossiers, vous avez les plans d'éclairage publics de votre commune, réédités par INEO, le prestataire du marché d'entretien du réseau d'éclairage sur le territoire de la communauté de communes. Ils ont été remis à jour, des agents INEO s'étant déplacés sur le terrain, lampadaires par lampadaires.

Pour que les plans puissent être tenus à jour, il faudrait que les communes transmettent les informations sur les travaux que vous effectuez à INEO, si INEO n'est pas l'entreprise qui a effectué ces travaux. Le contrat a été passé, et avec la mise à jour des plans ils se sont rendu compte qu'ils avaient 200 lampadaires de plus au contrat.

Concernant le service de maintenance, ils vont publier une nouvelle fiche d'intervention pour les interventions non urgentes, qui pourront être effectuées en fin de semaine ou en fin de période de présence de la secrétaire de mairie. Cela leur permettra de mieux planifier leur travail et d'éviter de faire des déplacements. En cas d'urgence, ils continueront de venir de suite.

Laurent BOREL : Y-a-t-il une procédure particulière ? Faudra-t-il passer par la CPHV ?

Pascal TRASSARD : Non. Vous pourrez envoyer vos demandes par message électronique à INEO, aux adresses habituelles. Ils planifieront les dépannages pour se déplacer le moins possible pendant la semaine. Les plans sous format numériques vous seront envoyés.

Manifestations :

14/10/23 : Inauguration des logements à Ouzouer-le-Doyen et du plateau multisports à Lignièrès

15/10/23 : Marché artisanal à Fréteval

21/10/23 : Exposition « Poires, Pommes et Légumes » à Fontaine-Raoul

25/11/23 à 9h00 : Inauguration de la maison d'assistantes maternelles à Saint-Jean Froidmentel

Séance levée à 22h00.

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Guy DESHAYES

DELIBERATIONS	Décision du conseil communautaire
2023-DELIB-140 : Médiathèque La Fonderie Conventions de desserte des bibliothèques et points-lecture	Approuvée à l'unanimité
2023-DELIB-141 : Médiathèque La Fonderie à Fréteval Demande de subvention au Département pour animation	Approuvée à l'unanimité
2023-DELIB-142 : Personnel CPHV Signature de la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes	Approuvée (2 abstentions)
2023-DELIB-143 : Complexe sportif intercommunal à Morée Transport des élèves des écoles primaires et maternelles – Marché de service	Approuvée à l'unanimité
2023-DELIB-144 : Logements à Ouzouer-le-Doyen Avenant en moins-value au marché de travaux	Approuvée à l'unanimité
2023-DELIB-145 : Gestion des Ordures Ménagères SICTOM de CHATEAUDUN – Exonérations de TEOM pour l'exercice 2024	Approuvée à l'unanimité
2023-DELIB-146 : Gestion des Ordures Ménagères SYVALORM Loir-et-Sarthe – Exonérations de TEOM pour l'exercice 2024	Approuvée à l'unanimité
2023-DELIB-147 : Gestion des Ordures Ménagères VALDEM – Exonérations de TEOM pour l'exercice 2024	Approuvée à l'unanimité
2023-DELIB-148 : Gestion des déchets ménagers Election des délégués au Syndicat Mixte VALDEM	Approuvée à l'unanimité
2023-DELIB-149 : Observatoire 41 Convention pour étude sur le parc social	Approuvée à l'unanimité

Mise en ligne :